

La Conférence des OING
APPEL À CANDIDATURES
« Délégué de la jeunesse pour un an »
Participation des délégués de la jeunesse aux
sessions d'avril et d'octobre 2019

Conformément à sa « Feuille de route pour la participation des jeunes », la Conférence des OING du Conseil de l'Europe invitera à Strasbourg cinq jeunes représentant leur ONG membre à participer activement, en qualité de délégués de la jeunesse, à ses prochaines sessions d'avril et d'octobre.

La date limite pour la soumission des candidatures est fixée au 28 février 2019.

Qu'est-ce que la Conférence des OING ?

Plus de 300 OING jouissent d'un statut participatif et constituant, depuis 2005, la **Conférence des OING**. Ensemble, elles représentent le pilier de la société civile au sein du « quadrilogue » du Conseil de l'Europe, aux côtés du Comité des Ministres, de l'Assemblée parlementaire et du Congrès des pouvoirs locaux et régionaux.

Par le biais de ce statut, le Conseil de l'Europe associe des OING à ses activités intergouvernementales et encourage le dialogue entre les membres du Parlement, les collectivités locales et régionales et diverses OING sur les défis auxquels est confrontée la société.

Pour en savoir plus sur la Conférence des OING, consultez la page <https://www.coe.int/fr/web/ingo/home>

-

La Conférence des OING et la participation des jeunes

En avril 2018, la Conférence des OING a adopté une nouvelle Feuille de route pour la participation des jeunes. Dans le droit fil de sa stratégie pour la jeunesse, elle invite maintenant cinq délégués de la jeunesse représentant des organisations membres à prendre part à ses deux sessions de 2019 et :

- à s'exprimer pendant les débats ;
- à tenir des échanges avec les membres de la Conférence des OING sur les questions inscrites à l'ordre du jour.

Pour en savoir plus sur la « Feuille de route pour la participation des jeunes » de la Conférence des OING, consultez le lien suivant : <https://rm.coe.int/road-map-youth-150618-fr/16808b5fbc>.

En invitant des jeunes à participer activement à ses sessions de 2019, la Conférence des OING entend leur donner la possibilité de contribuer, de manière active et directe, aux questions examinées au cours des sessions.

Les objectifs sont les suivants :

- associer les jeunes directement à tous les aspects des travaux de la Conférence des OING ;
- faire connaître aux jeunes les activités de la Conférence des OING ainsi que les outils qu'elle a mis au point pour faciliter la participation des ONG à l'action du Conseil de l'Europe et de ses États membres ;
- réfléchir avec des jeunes à la façon de renforcer leur participation à la vie des ONG ;
- intégrer une perspective de jeunesse dans tous les débats thématiques de la Conférence des OING ;
- motiver les délégués de la jeunesse pour que, de retour dans leur organisation, ils diffusent les informations qu'ils ont recueillies et l'expérience qu'ils ont acquise pendant les sessions ;
- fournir des informations sur les modèles existants en matière de structures dirigées par des jeunes et inciter les jeunes à faire connaître l'action de la Conférence des OING ;
- promouvoir la coopération entre les membres de la Conférence des OING et les délégués de la jeunesse ;
- montrer qu'il est important d'intégrer plus de jeunes en tant que membres actifs.

Participer aux travaux de la Conférence des OING en 2019 :

Être délégué de la jeunesse pendant un an, c'est une occasion unique d'acquérir une expérience internationale, de rejoindre un groupe diversifié de jeunes militants, de constituer un réseau et d'influer sur les débats sous l'angle de la jeunesse, et ainsi de contribuer à souligner et à renforcer la volonté de la Conférence des OING à développer les capacités d'intervention des jeunes.

Participer aux sessions en tant que délégué de la jeunesse

Tout d'abord, les délégués de la jeunesse assisteront aux deux sessions de 2019 de la Conférence des OING. Une session préparatoire sera organisée avant chaque session. Les délégués de la jeunesse doivent s'engager à participer aux deux sessions de 2019, celle d'avril et celle d'octobre.

Procédure de candidature et sélection des participants

Les personnes souhaitant se porter candidates à la participation aux sessions d'avril et d'octobre de la Conférence des OING doivent le faire au moyen du formulaire de candidature ci-joint. Il n'est pas possible de ne participer qu'à une seule session.

La date limite pour la soumission des candidatures est fixée au 28 février 2019.

Les délégués de la jeunesse seront sélectionnés par un jury composé du Président de l'association OING-Service, de deux membres du Bureau de la Conférence des OING, des coordinateurs de la Feuille de route pour la jeunesse et de deux membres du Conseil consultatif pour la jeunesse du Conseil de l'Europe. Le jury veillera à ce que les candidats sélectionnés constituent un groupe équilibré du point de vue de la représentation hommes/femmes, de l'origine culturelle et de l'expérience.

Les candidats seront informés des résultats de la procédure de sélection début mars 2019.

Voyage, indemnités de séjour et hébergement

Les frais de voyage et de séjour des délégués de la jeunesse seront pris en charge par l'association INGO-Service conformément à son règlement.

L'hébergement sera assuré et pris en charge par les organisateurs, en chambre individuelle ou partagée selon les disponibilités. Les organisateurs ne peuvent pas prendre en charge un hébergement dans un autre lieu.

Buts et objectifs

Programme

La présence des délégués de la jeunesse à l'intégralité du programme est obligatoire. En cas d'absence à l'un des éléments du programme, les délégués seront remplacés par leur suppléant national.

Activités obligatoires :

- participation aux activités préparatoires relatives à chaque session ;
- présence aux deux sessions (y compris la journée de préparation à la veille de chaque session et la réunion d'évaluation le dernier après-midi de chaque session).

Profil des participants

Les délégués de la jeunesse réuniront les critères suivants :

- être un représentant d'une OING membre de la Conférence des OING ;
- être ouvert, déterminé et motivé pour faire progresser et renforcer le dialogue entre les jeunes et la société civile ;
- être âgé de 18 à 30 ans ;
- souhaiter participer activement à l'élaboration des politiques de soutien de la société civile ;
- être capable, de retour dans son organisation, de diffuser les informations recueillies pendant les sessions ;
- parler l'anglais couramment.

Pour de plus amples informations, adressez-vous à :

Rareș Augustin CRĂIUȚ

Membre du Bureau de la Conférence des OING du Conseil de l'Europe

rares.craiuț@ingo-coe.org

+32 479 633 577

Skype ID : craiutrares